

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
—  
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



*Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27*

**N°19 - Création d'une  
œuvre d'art visuelle pour  
le pôle culturel : appel à  
projets**

Rapporteur : Laurence  
Ledesma, 8ème adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET  
DE LA VILLE LE

**20 AVR. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE

—  
**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

***Séance du 7 avril 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Patricia Arribas-Olano, 2ème adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

**Absents :** Noémie Troubat, conseillère municipale

**Date de la convocation :** 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## **N°19 – CULTURE**

### **Création d'une œuvre d'art visuelle pour le pôle culturel : appel à projets**

Mme Ledesma, adjointe, expose :

Le dernier trimestre de l'année 2023 sera marqué par l'inauguration du pôle culturel. Dans ce cadre, la commune souhaite lancer un appel à projets portant sur la création d'une œuvre d'art visuelle. Elle a pour ambition de valoriser le bâtiment et de promouvoir les arts vivants. Cette œuvre visuelle sera diffusée lors de la cérémonie inaugurale puis, par la suite, pour tout autre évènement.

Il a été élaboré un cahier des charges afin de fixer toutes les conditions et les modalités de l'appel à projets (annexe).

L'analyse des candidatures s'effectuera en plusieurs étapes après une pré-sélection sur dossier de 3 artistes sur références et adaptabilité technique. Les 3 candidats présenteront leur proposition artistique. Il est proposé que le choix final soit rendu par la commission culture, patrimoine, langue basque, à laquelle se joindra l'architecte du pôle culturel.

Il est prévu d'allouer un budget de 36 000€ TTC à cet appel à projets. Il sera réparti comme suit :

- Enveloppe pour le lauréat : 31 200€ TTC
- Indemnités pour les deux autres candidats : 4 800€ TTC

Le lauréat percevra la somme de 31 200€ euros TTC, tandis que les 2 autres candidats dont les projets n'auront pas été retenus seront rémunérés pour leur travail préparatoire, à hauteur de 2 400€ TTC chacun. Cependant, il pourra être décidé de supprimer cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

Les crédits afférents ont été prévus au budget primitif 2023 dans le cadre de l'autorisation de programme n°38 relative au Pôle culturel.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'appel à projets en vue de la création d'une œuvre d'art visuelle et son cahier des charges (annexe),
- D'approuver la répartition de ce budget comme suit :
  - Enveloppe pour le lauréat : 31 200€ TTC
  - Indemnités pour les 2 autres candidats : 4 800€ TTC
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine, traditions et langue basque » du 15 mars 2023,
- Approuve l'appel à projets en vue de la création d'une œuvre d'art visuelle et son cahier des charges (annexe),

- Approuve la répartition de ce budget comme suit :
  - Enveloppe pour le lauréat : 31 200€ TTC
  - Indemnités pour les 2 autres candidats : 4 800€ TTC
- Autorise M. le Maire ou son adjoint à signer tous les actes afférents.

**Adopté à 31 voix**

**M. De Lara ne prend pas part au vote**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

